OPERATIONS NECESSAIRES A LA REDUCTION DES POLLUTIONS PHYTOSANITAIRES

Nature et objectif de l'aide

L'objectif consiste à accompagner les collectivités dans l'évolution nécessaire et règlementaire des pratiques de gestion des espaces publics et l'abandon progressif d'utilisation des produits phytosanitaires, source de pollution et de risques pour la santé.

Sont éligibles, les investissements nécessaires au bon déroulement de ce type de démarche, notamment :

- Réalisation des audits, études, plans d'entretien et de gestion des espaces publics, plans et outils de communication…
- L'acquisition de matériel nécessaire à la gestion alternative aux phytosanitaires (ex : brosses rotatives, micro-balayeuses, appareils thermiques, …)

Dépenses exclues du dispositif :

- Le renouvellement du matériel et des consommables ;
- Le matériel tractant multifonctions.

Bénéficiaires

- Communes de moins de 5 000 habitants.
- Structures intercommunales et autres groupements de collectivités compétents (hors Métropole et communautés d'agglomération).

Critères utilisés dans le cadre de l'examen de la demande (qualitatifs et quantitatifs)

Les cahiers des charges des prestations d'études devront être conformes aux objectifs départementaux.

Taux d'intervention Cumul Modalités d'attribution et de versement

Au titre d'un même exercice budgétaire, un maître d'ouvrage ne peut pas présenter plus d'une demande de subvention relevant de ce dispositif.

Taux d'intervention et critère de modulation :

25% du montant HT des dépenses (ce taux est modulé par l'indice d'équité territoriale pour les dépenses relatives à l'acquisition de matériel)

Cumul et solde

- Les taux sont ajustables pour ne pas dépasser le cumul maximum d'aides publiques de 80%.
- Tout solde de subvention est conditionné à la réception des résultats d'études (sous format numérique) et de tout autre document justifiant du respect des engagements pris.

Plancher et plafond de dépenses subventionnables

Plancher de dépenses éligibles : 1 000 € HT

Plafond de dépenses éligibles pour l'acquisition de matériel : 20 000 € HT

Pièces à fournir au dépôt du dossier

- Délibération de l'organe délibérant décidant la réalisation des opérations, sollicitant une subvention du Département et inscrivant les crédits correspondants au budget de l'année ;
- Plan de financement prévisionnel ;
- Fiche financière ;
- Devis estimatif détaillé (proposition technique et financière de l'entreprise retenue) ;
- Rapport d'analyse des offres.

Pour les études, plans et outils de communication, fournir également :

- Cahier des charges des études ;
- Plan et supports de communication, le cas échéant.

Pour les acquisitions de matériel, fournir également :

- Formulaire de présentation complété ;
- Etude préalable, plan d'entretien ou de gestion des espaces publics réalisé, le cas échéant.

Direction de référence

Direction de l'Environnement

Début des opérations

- Tout commencement d'exécution de l'opération avant un éventuel accord de subvention ferait perdre le bénéfice de l'aide sollicitée par le maître d'ouvrage.
- Toutefois, pour une prestation de type « audit des pratiques phytosanitaires», les structures bénéficiaires sont autorisées à engager les dépenses liées à sa réalisation dès réception de la demande de subvention par le Département.
- Les opérations devront être engagées au plus tard un an après la notification de l'arrêté de subvention et terminées dans un délai de trois ans.

Département de Seine-Maritime
Direction de l'Environnement - Service Gestion de l'Eau
Hôtel du Département - Quai Jean Moulin
CS 56101- 76101 ROUEN Cedex 1
Tél : 02 32 81 68 70
Courriel : eau@seinemaritime.fr

ACQUISITION DE MATERIEL ALTERNATIF AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES POUR LA GESTION DES ESPACES PUBLICS

FORMULAIRE DE PRESENTATION DU PROJET
Participation à l'observatoire départemental

PRÉAMBULE

Aujourd'hui, la règlementation nationale oblige l'ensemble des citoyens et des gestionnaires d'espaces à porter un autre regard sur la propreté de nos villes, de nos villages, en lien avec la biodiversité qui peut s'y développer.

En effet, l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires par les personnes publiques dès le 1er janvier 2017[1] pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries, entraîne les collectivités utilisatrices de ces produits vers une accélération de l'évolution de leurs pratiques d'entretien des espaces.

Dans ce contexte, le Département de la Seine-Maritime s'est engagé auprès des collectivités en proposant, d'une part, le dispositif d'aide financière que vous sollicitez aujourd'hui et d'autre part, par le développement d'un observatoire départemental des évolutions des pratiques d'entretien des espaces publics. Cet observatoire constitue le fondement d'un réseau de partage d'expériences et d'échanges entre collectivités faisant face aux mêmes réflexions et aux mêmes problématiques.

Les réponses aux questions ci-dessous permettent ainsi de mieux cerner vos besoins, le contexte d'utilisation du matériel que vous souhaitez acheter et elles traduisent également votre engagement dans une démarche de partage d'expérience.

1- IDENTIFICATION ET CONTACTS

La collectivité

Nom de la collectivité :.....

Population :..... Superficie des espaces entretenus par la collectivité :.....

Nom du Président ou du Maire : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....Ville : .....

Tel : ..... Courriel : .....

Interlocuteur en charge de l'entretien des espaces publics au sein de la collectivité

Nom : .....

Fonction : .....

Tel : ..... Courriel : .....

Partenaire technique éventuel accompagnant la collectivité dans cette démarche

Nom : .....

Fonction : .....

Tel : ..... Courriel : .....

2- LE MATÉRIEL À ACQUÉRIR

Q 1 : Quel matériel souhaitez-vous acheter ? _____

_____

Q 2 : Sur quels espaces ce nouvel équipement sera utilisé ? *(plusieurs réponses possibles)*

- ☐ Cimetière
- ☐ Enrobé, béton
- ☐ Galets, enrochements
- ☐ Massifs, talus
- ☐ Sable, terre nue
- ☐ Gravillons
- ☐ Pavés, dalles

[1] ***Cf Loi Labbé*** *(n°2014-110 du 6 février 2014) amendée par la* ***Loi relative à la transition énergétique sur la croissance verte*** *(art.68, LOI n° 2015-992 du 17 août 2015)*

Q 3 : Quels types d'informations vous ont permis de choisir ce matériel ? *(plusieurs réponses possibles)*

- ☐ Documentation technique
- ☐ Formation, colloque, journée de démonstration de matériel...
- ☐ Échanges avec d'autres collectivités
- ☐ Préconisation d'étude (type « plan d'entretien ») réalisée sur votre territoire
- ☐ Conseils délivrés par les vendeurs de matériel
- ☐ Autres, précisez _____

Q 4 : Connaissez-vous les Equipements de Protection Individuelle (EPI) nécessaires à l'utilisation de ce nouveau matériel ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, ces EPI sont-ils d'ores et déjà mis à disposition des agents ?

☐ Oui ☐ Non

Q 5 : Une formation du personnel pour l'entretien et l'utilisation du matériel est-elle prévue ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, auprès de quel organisme ? *(plusieurs réponses possibles)*

- ☐ Entreprise fournissant le matériel
- ☐ CNFPT
- ☐ Maison Familiale et Rurale
- ☐ Autre collectivité
- ☐ Autres, précisez _____

Q 6 : L'acquisition envisagée implique-t-elle l'aménagement des locaux de stockage (adaptation à l'encombrement du matériel, à ses règles de sécurité...) ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, en quoi consistent ces aménagements ?

.....

.....

Q 7 : Avez-vous envisagé de mutualiser le matériel d'entretien des espaces ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, à quelle échelle ?

- ☐ Quelques communes
- ☐ EPCI (Communauté de communes, d'agglomération...)
- ☐ Autres, précisez _____

3- L'ENTRETIEN ET LA GESTION DE VOS ESPACES

Q 8 : Renseignez-vous un cahier des pratiques d'entretien ?

☐ Oui ☐ Non

Q 9 : Avez-vous mis en place des techniques préventives pour limiter les besoins de désherbage ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, lesquelles ? *(plusieurs réponses possibles)*

- ☐ Plantes couvre-sols
- ☐ Paillage
- ☐ Enherbement, bande végétale en pied de mur ou d'arbre...
- ☐ Réfection des joints de voirie/caniveaux, semelles jointives inter tombes...
- ☐ Réaménagement de l'espace, disposition du mobilier urbain (socle béton ou enrobé au pied du mobilier urbain...)...
- ☐ Autres, précisez _____

Q 10 : En dehors de l'acquisition envisagée dans le présent dossier, disposez-vous d'autres types de matériel alternatif pour entretenir vos espaces ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, quel type de matériel ? *(plusieurs réponses possibles)*

☐ Thermique - eau chaude
☐ Thermique – flamme directe
☐ Thermique – infrarouge
☐ Thermique – vapeur
☐ Thermique - mousse
☐ Mécanique - balayeuse
☐ Mécanique – appareils de brossage
☐ Mécanique – débroussailleuse (à fil, à lames réciproques...)
☐ Mécanique – outils de travail du sol (herse, sabot rotatif, châssis-piste...)
☐ Manuel – binette, houe maraîchère, couteaux à désherber...
☐ Autres, précisez _____

Q 11 : Certains de vos espaces sont-ils gérés grâce à l'écopâturage ?

☐ Oui ☐ Non

Q 12 : Concernant l'évolution des pratiques d'entretien des espaces, une communication spécifique vers les habitants de votre collectivité a-t-elle été réalisée ?

☐ Oui ☐ Non

Si non, est-elle prévue ?

☐ Oui ☐ Non

Q 13 : Utilisez-vous des techniques alternatives pour entretenir le cimetière ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, lesquelles ? *(plusieurs réponses possibles)*

☐ Désherbage thermique
☐ Désherbage mécanique
☐ Désherbage manuel
☐ Mise en place préventive de plantes couvre-sol, de paillages...
☐ Réaménagement du cimetière (enherbement, reprise des espaces inter-tombe...)
☐ Autres, précisez _____

Q 14 : Si votre collectivité utilise encore des produits phytosanitaires, souhaitez-vous poursuivre la démarche pour atteindre le « 0 phyto » ?

☐ Oui ☐ Non

Q 15 : Rencontrez-vous ou avez-vous rencontré des difficultés pour faire évoluer les pratiques d'entretien des espaces publics de votre collectivité ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, quels types de difficulté ?

☐ Trouver les conseils techniques
☐ Convaincre l'équipe technique
☐ Répondre aux réclamations des habitants
☐ Autres, précisez _____

Expression libre – observations.

Q 16 : De quoi auriez-vous besoin pour vous aider à réduire l'usage des produits phytosanitaires ou poursuivre la démarche engagée ? *(plusieurs réponses possibles)*

☐ De conseils techniques personnalisés
☐ De formations (sur les différentes méthodes alternatives possibles, le matériel...)
☐ De la mise à disposition de matériel
☐ De discussion/échanges avec d'autres collectivités pour partager vos expériences
☐ Autres besoins, précisez _____

_____

_____

_____

_____

Enfin, ce tableau permet de présenter les pratiques d'entretien et de gestion de l'ensemble de vos espaces extérieurs. Il reflète votre organisation, les moyens que vous mettez en œuvre ou que vous souhaitez mettre en œuvre dès l'acquisition du matériel pour lequel vous sollicitez la subvention.

Types de surfaces à entretenir	**Linéaire ou surface**	**Entretien envisagé**			
		Matériel (ou technique) employé(e)	Nombre de passages / an	Temps prévu / an	Nombre d'agents
Cimetière					
Enrobé béton					
Galets, enrochements					
Massifs, talus					
Sable, terre nue					
Gravillons					
Pavés, dalles 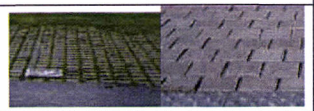					
Stabilisé					
Espaces verts, enherbés					
Autre (précisez) :					